

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 20 janvier 2025 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Trois (3) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2025-01-001
7597

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2025-01-002
7597

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 9 décembre 2024 et de les réunions spéciales du 19 décembre 2024.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2025-01-003
7597

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2024.
Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour 2024.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 377 m ³ , moyenne :	74 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	5 480 m ³ , moyenne:	171 m ³ /jr
Station de recherche :	Non disponible	
Camping de la Rive :	Non disponible	

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités : Décembre 2024.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 27 novembre 2024



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

**2025-01-004
7598**

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable -24-12-04- confirmation d'une aide financière maximale de 1 819 853 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026, volet Redressement – Sécurisation pour le projet « Réfection du chemin de la Baie-Saint-Ludger.

* M. Louis Morneau, vice-président au développement et aux partenariats en territoire nordique, Société du Plan Nord -24-12-18- envoi d'une copie de la convention d'aide à signer, dans le cadre du Fonds d'initiatives nordique, pour la réalisation du projet « Aménagement de nouveaux sentiers (phase1).

Expédiée :

* Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-257, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte le règlement 376-24, modifiant le Règlement de zonage numéro 341-18 afin d'autoriser des usages dans les zones 1-ad à 10-ad, 1-f à 6-f et 2-rec.

* M. Vincent Dufour, chargé de projets, EDJ Construction -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-261 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède au paiement de la demande de paiement #1 corrigée de EJD Constructions inc. pour les travaux terminés au 18 octobre 2024 concernant les travaux de réfection rue Labrie Ouest.

* M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-264 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministre de la Sécurité publique de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars. Copies à M. Yves Montigny, député de René-Lévesque, M. Jacques Demers, président, FQM et Mme Johanne Beausoleil, directrice générale de la Sûreté du Québec.

Me Cynthia Tremblay, avocate, Assistance juridique, Fédération québécoise des municipalités -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-265 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate les Services juridiques FQM dans le projet de cession en emphytéose et d'entente de services à signer entre la Municipalité et le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes pour un montant approximatif de 1 680 \$, plus taxes.

Mme Annick Lévesque, Office d'Habitation de Manicouagan – 24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-266 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la révision budgétaire 2024, datée du 25 novembre 2024, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

M. Sylvain Tremblay, maire, Municipalité de St-Siméon -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-267 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable (MTMD) d'inclure rapidement dans sa programmation, l'amélioration de la route 138, entre La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine pour la sécurité des usagers de la route et des résidents.

Mme Guilaine Lévesque, présidente, Résidence St-Joseph -24-12-10- envoi de la résolution numéro 2024-12-269 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remet un montant de 1 000 \$ à la Résidence St-Joseph pour aider à leur financement.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



M. Jimmy Delalin, curé, Fabrique Saint-Antoine de Les Buissons - 24-12-12- envoi de la résolution numéro 2024-12-270 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remet un montant de 800 \$ à la Fabrique Saint-Antoine de Les Buissons pour aider au déneigement d'un accès au bâtiment.

M. Tony Saffieri, président et chef de la direction Rogers-24-12-20- envoi de la résolution numéro 2024-12-283 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande que soit incluse, dans les plateformes électorales pour la prochaine élection fédérale, l'obligation pour toutes les compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance. Cela vise à garantir un accès équitable et continu aux services cellulaires pour l'ensemble des usagers. Copies à M. Éric Girard, ministre des Finances du Québec, et aux dirigeants des entreprises de télécommunications, notamment BC (Bell), Vidéotron, Rogers, Telus et Cogeco.

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2025-01-20 ainsi que les transferts suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2024

Transferts:		
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+ 1 600 \$
02 13000 699	Autres	+ 350 \$
02 19000 970	Dons et subventions - OSBL.	+ 1 600 \$
02 29500 451	Services de fourrière	+ 100 \$
02 32000 521	Ent. infrast. routières	+ 34 500 \$
02 32000 526	Ent. et rép. machinerie	+ 100 \$
02 32000 643	Petits outils	+ 2 900 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. eau	+ 450 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidange fosses	+ 700 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment – Salaire	+ 100 \$
02 70000 141	Superviseur – Salaire régulier	+ 200 \$
02 70120 524	Équipement de sports	+ 100 \$
02 70130 521	Ent. et rép. - Patinoire	+ 250 \$
02 70150 699	Articles de sports	+ 350 \$
02 70230 670	Fournitures	+ 200 \$
02 92200 894	Frais de refinancement	+ 3 650 \$
02 99000 892	Frais de banque	+ 500 \$
		+ 47 650 \$
02 11000 493	Réception	- 700 \$
02 11000 610	Aliments - Élus	- 100 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm	- 500 \$

2025-01-005
7599



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

02 13000 200	Charges sociales – Adm.	-	100 \$
02 13000 310	Frais déplacement	-	300 \$
02 13000 454	Formation et perfectionnement – Adm.	-	500 \$
02 13000 527	Ent.et réparation – Équipement Adm.	-	100 \$
02 13000 670	Fournitures de bureau	-	300 \$
02 19000 341	Avis publics	-	850 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	3 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	500 \$
02 32000 454	Formation et perfectionnement	-	400 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	-	1 000 \$
02 32000 525	Achat d'asphalte	-	600 \$
02 32000 631	Essence et huile – Voirie	-	3 000 \$
02 34000 419	Services techniques	-	1 000 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. eau	-	1 750 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	-	700 \$
02 41200 419	Services techniques – Pur. Eau	-	2 000 \$
02 41200 631	Huile/diesel – Génératrices	-	1 500 \$
02 41200 635	Produits chimiques	-	800 \$
02 41300 516	Location machinerie	-	750 \$
02 41300 521	Entretien infrast. - Réseaux	-	3 000 \$
02 41300 642	Matériaux	-	900 \$
02 41500 141	Salaire régulier – Égout	-	800 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	-	200 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 61000 310	Frais déplacements	-	500 \$
02 61000 341	Avis publics	-	2 500 \$
02 61000 411	Services professionnels	-	1 800 \$
02 61000 454	Services de formation	-	850 \$
02 61000 670	Fournitures de bureau – urb.	-	200 \$
02 70000 454	Service de formation	-	150 \$
02 70000 670	Fourn. bureau	-	500 \$
02 70000 959	PFMADA et PLC	-	900 \$
02 70120 141	Salaire régulier – CC	-	2 500 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	-	900 \$
02 70120 526	Entretien disco	-	350 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie, fourn.	-	400 \$
02 70120 670	Fournitures bureau – Animatrice	-	600 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	1 000 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	1 000 \$
02 70130 454	Service de formation	-	250 \$
02 70130 649	Articles de sports	-	500 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Camp de jour	-	800 \$
02 70150 200	Charges sociales	-	350 \$
02 70150 521	Ent. et rép. – Parcs et T.J.	-	3 000 \$
02 70190 522	Ent. piste ski terrain	-	600 \$
02 70190 526	Ent. VTT – Ski de fond	-	300 \$
02 70190 631	Essence – VTT Ski de fond	-	400 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs recr.	-	1 000 \$
02 70230 310	Frais de déplacements	-	250 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	-	600 \$
			- 47 650 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2025-01-006
7601

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 379-24, AYANT POUR OBJET DE FIXER
LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES
TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN
LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables quant aux modalités de paiement des taxes foncières ou autres;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes entend se prévaloir des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une taxe foncière générale à taux variables qui est particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels prévue à l'article 244.33, la catégorie des immeubles agricoles prévue à l'article 244.36.1, ainsi que la catégorie des immeubles industriels prévue à l'article 244.34;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers pour l'enlèvement, la récupération, le compostage et la destruction des matières résiduelles pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce service;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'égout situé sur la rue David pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer un tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour pourvoir aux dépenses de ce service;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 19 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Règlement numéro 379-24 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taux de taxes et des tarifs de compensation.

**CHAPITRE I – DÉPENSES ET REVENUS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2025 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale:	613 304 \$
Sécurité publique:	363 985 \$
Transport:	464 716 \$
Hygiène du milieu:	488 306 \$
Santé et bien-être:	1 680 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire:	125 647 \$
Loisirs et culture:	283 081 \$
Frais de financement:	12 360 \$
Remboursement en capital:	3 700 \$
Affectation (réserve élection 2025)	(15 000 \$)
Surplus affecté	(25 000 \$)
Fonds des dépenses en immobilisation:	_____ 0 \$
Total des dépenses:	2 316 779 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES:**

Autres recettes:	66 075 \$
Compensations pour services municipaux:	488 812 \$
Subventions gouvernementales ou autres:	324 204 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION:**

Immeubles des écoles élémentaires : 25 627 \$

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable
 $85\,842\,740 \$ \times 1,125 \$/100 \$ = 965\,731 \$$

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Catégorie des immeubles non résidentiels 7 149 110 \$ x 2,18 \$/100 \$ =	155 851 \$
Catégorie des immeubles industriels 7 184 950 \$ X 2,775 \$/100 \$ =	199 382 \$
Catégorie des immeubles agricoles 2 122 900 \$ X 1,125 \$/100 \$ =	23 883 \$
Immeubles du gouvernement provincial 2 412 600 \$ (taux global de taxation) =	49 404 \$
Taxe spéciale – Stabilisation des berges 102 299 700 \$ X 0,0057 \$/100\$ =	5 831 \$
Taxe de secteur – Stabilisation des berges 165 au 342, rue Labrie 9 281 700 \$ X 0,0567 \$/100 \$ =	5 263 \$
Taxe de secteur – Stabilisation des berges 1 su 25, rue David 1 918 200 \$ X 0,0181 \$/100 \$ =	347 \$
Taxe de secteur – Stabilisation des berges + 342,rue Labrie 1 613 300 \$ X 0,0108 \$/100 \$ =	174 \$
Taxe de secteur – Entretien enrochement 6 195 900 \$ X 0,10 \$/100 \$ =	<u>6 195 \$</u>
Total des recettes:	2 316 779 \$

ARTICLE 3

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2025.

CHAPITRE II – TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 4

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX DE BASE ET PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1,125 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de la taxe foncière générale particulier à la catégorie résiduelle, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,125 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 5

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,18 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles non résidentiels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,18 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

ARTICLE 6

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA
CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES**

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,125 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles agricoles tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,125 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 7

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA
CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,775 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles industriels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles industriels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,775 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 8

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE SPÉCIALE – TRAVAUX
STABILISATION (PROTECTION DU LITTORAL)**

La taxe foncière générale spéciale, pour tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,0057 \$/100 \$ d'évaluation.

- 0,0057 \$/100 \$ d'évaluation pour pourvoir à 50 % du règlement d'emprunt pour réaliser les travaux.

ARTICLE 9

**TAXES SPÉCIALES DE SECTEURS – TRAVAUX
STABILISATION (PROTECTION DU LITTORAL)**

La taxe spéciale, de secteur pour tous les immeubles imposables situés en bordure des travaux soit du **165 au 342, rue Labrie** (les 2 côtés de la rue), est fixée à 0,0567 \$/100 \$ d'évaluation.

- 0,0567 \$/100 \$ d'évaluation pour pourvoir à 45,5 % du règlement d'emprunt pour réaliser les travaux.

La taxe spéciale, de secteur pour tous les immeubles imposables situés en bordure de la **rue David**, est fixée à 0,0181 \$/100 \$ d'évaluation.

- 0,0181 \$/100 \$ d'évaluation pour pourvoir à 3 % du règlement d'emprunt pour réaliser les travaux.

La taxe spéciale, de secteur pour tous les immeubles imposables situés du **346 au 390, rue Labrie**, est fixée à 0,0108 \$/100 \$ d'évaluation.

- 0,0108 \$/100 \$ d'évaluation pour pourvoir à 1,5 % du règlement d'emprunt pour réaliser les travaux.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



ARTICLE 10

TAXE DE SECTEUR - ENROCHEMENT

La taxe spéciale de secteur, pour un immeuble imposable situé en bordure de la rue Labrie (Ouest) sont les lots 4 à 12 du rang de la Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,10 \$/100 \$ d'évaluation.

CHAPITRE III – TARIFS DE COMPENSATION

ARTICLE 11

Les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc sont fixés à:

Maison d'habitation	312,00 \$ annuel
Épicerie, dépanneur, magasin, cantine, boutique de fleurs ou autre du même genre	135,00 \$ annuel
Parc régional	135,00 \$ annuel
Salon de coiffure, soins corporels, salon de toilettage	135,00 \$ annuel
Bureau-commerce	135,00 \$ annuel
Salon de coiffure ou de toilettage, soins corporels avec un logement (135 \$ + 312 \$)	447,00 \$ annuel
Garage de mécanique générale, de débosselage, station service ou autre du même genre	226,00 \$ annuel
Restaurant avec un logement (135 \$ + 312 \$)	447,00 \$ annuel
Centre récréatif	312,00 \$ annuel
Édifice public utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	845 \$ annuel
Édifice gouvernemental	714 \$ annuel (TGT)
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	714 \$ annuel
Entreprises industrielles, entreprises touristiques - tarif aux gallons consommés dans l'année et mesurés au compteur (camping)	1,51 \$/m ³

ARTICLE 12

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets sont fixés à:

Pour toute résidence unifamiliale qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile	257 \$ annuel
---	---------------



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Pour chacun des logements d'une maison qui en comprend plus qu'un (1)	257 \$ annuel
Pour toute résidence, maison mobile, semi-remorque, utilisé ou destiné à être utilisé comme habitation saisonnière	257 \$ annuel
Pour tout commerce, qu'il s'agisse d'une épicerie, cantine, dépanneur, boutique de fleurs, gaz-bar ou tout autre du même genre	257 \$ annuel
Pour tout parc touristique	257 \$ annuel
Pour tout salon de coiffure, soins corporels ou de toilettage	257 \$ annuel
Pour bureau-commerce	257 \$ annuel
Pour tout garage, qu'il s'agisse d'un garage de débosselage, de mécanique générale, d'une station de service, ou tout autre du même genre	257 \$ annuel
Pour tout bar, restaurant, brasserie, hôtel ou tout autre du même genre	257 \$ annuel
Centre récréatif	257 \$ annuel
Coopérative agricole	257 \$ annuel
Pour les écoles primaires — articles 204, 205 et 207 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre 72	Exempté
Pour tout édifice utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	593 \$ annuel
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	1 360 \$ annuel (TGT)
Pour toute entreprise touristique (camping)	2 128 \$ annuel

ARTICLE 13

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées tel que décrit dans le règlement numéro 267-02 est fixé à :

160,00 \$ annuel

ARTICLE 14

Le tarif de compensation pour le service d'égout de la rue David des résidences isolées est fixé à :

222,50 \$ annuel

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



ARTICLE 15

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2025 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

ARTICLE 16

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2025-01-007
7607

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRE LOCALE 2025-2026 – VOLET
REDRESSEMENT/SÉCURISATION – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA
BAIE-SAINT-LUDGER**

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Transport et de la Mobilité durable en date du 4 décembre 2024, confirmant une aide financière maximale de 1 819 853 \$, pour le projet de réfection du chemin de la Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à signer, déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et définissant les obligations de chacune des parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le projet de réfection du chemin de la Baie-Saint-Ludger.

2025-01-008
7607

**ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN URBANISME 2024
– MME HÉLÈNE DOYON, URBANISTE**

CONSIDÉRANT l'offre reçue en décembre 2024 de Mme Hélène Doyon, urbaniste, concernant des services d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance comprend différents services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter, pour l'année 2025, l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme de Mme Hélène Doyon, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- Assistance sur demande (banque de 30 heures) ;
- Échange téléphonique (avis);
- Consultation par courriels;
- Recherche, analyse et rédaction de notes de service ou de courts avis professionnels ;
- Assistance à la rédaction de procédures, règlements (amendements), résolutions à l'initiative de la municipalité incluant, les avis de motion, les avis publics et les calendriers d'adoption;
- Rencontres de travail au besoin;
- Seules les heures engagées dans le mandat seront facturées.

Le tout au coût de 5 100 \$, plus les taxes.



2025-01-009
7590

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES – STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT l'obligation de faire valider les huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Avizo Experts-Conseils pour réaliser les travaux de validation et étalonnage de débit des huit (8) débitmètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les travaux de validation et d'étalonnage des huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage par la compagnie Avizo Experts-Conseils, au coût de 6 390 \$, plus les taxes.

2025-01-010
7608

RENOUVELLEMENT – PROGRAMME DE GESTION D'AQUIFÈRE

CONSIDÉRANT la proposition d'Akifer, pour le renouvellement du programme de gestion d'aquifère ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de doter la Municipalité d'un outil lui permettant d'effectuer un suivi de l'efficacité de ses puits de captage et du comportement de la nappe d'eau exploitée ;

CONSIDÉRANT l'outil permet d'être en mesure de prévoir les interventions à réaliser pour maintenir le bon fonctionnement des équipements de production d'eau potable et d'assurer un approvisionnement en eau sécuritaire pour les usagers du réseau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition d'Akifer, pour le renouvellement du programme de gestion d'aquifère sur une période de 3 ans, au coût de 16 320,00 \$, plus taxes.

2025-01-011
7608

PROTOCOLE D'ENTENTE – REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2025.

2025-01-012
7608

RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE – AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçue du comité organisateur de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 22 juin 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 22 juin 2025.

2025-01-013
7608

**AFFICHAGE POSTE – DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) –
GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE)**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) est ouvert aux

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



candidatures afin de prendre le relais pour
départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QU' il est important de faire paraître le poste à
plusieurs endroits clés en format papier et
numérique;

CONSIDÉRANT les suggestions d'options d'affichage de ce poste
auprès de divers médias, reçues de la part du
Service en ressources humaines et relation du
travail FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'affichage de la façon
suivante :

- Affichage format papier dans les trois (3) : journaux Haute-Côte-Nord,
Le Manic et Nord-Côtier pour une (1) semaine : **1 275\$**
- Affichage numérique dans les quatre (4) journaux Le Charlevoisien,
Haute-Côte-Nord, Le Manic et Nord-Côtier pour quatre (4) semaines :
300\$
- Option emploi en vedette dans trois (3) journaux numériques Haute-
Côte-Nord, Le Manic et Nord-Côtier pour deux (2) semaines : **360\$**
- Affichage web dans Jobboom pour quatre (4) semaines : **125\$**
- Affichage web dans RIM (Réseau d'information municipal) en devenant
membre annuel, au tarif de **315\$**

Pour un total 2 375\$ + taxes.

2025-01-014
7609

**TOURISME CÔTE-NORD – PROJET COLLECTION D'ÉCUSONS ROAD
TRIP CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT la reconduction du projet de la Collection
d'autocollants des municipalités de la Côte-Nord de
Tourisme Côte-Nord pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE les écussons à l'effigie des municipalités de la
région seront disponibles dans les bureaux
d'information touristique pendant la saison estivale
afin d'inciter les visiteurs à les collectionner ;

CONSIDÉRANT l'offre de Tourisme Côte-Nord pour l'impression des
écussons qui représenteront la municipalité de
Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu
à l'unanimité des conseillers présents, de participer financièrement au projet de
Collection d'autocollants des municipalités de la Côte-Nord en faisant imprimer
1 000 écussons représentant la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour un
budget de 540 \$.

2025-01-015
7608

RAPPORT ANNUEL 2023 – GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le rapport annuel de la gestion de l'eau
potable 2023 préparé, en date du 19 décembre
2024, par M. Maxime Whissell, inspecteur en
bâtiment et superviseur des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport
annuel de la gestion de l'eau potable 2023.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2025 –
ASSOCIATION DES DIRECEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2025 de Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, au coût de 1 050,70 \$, plus les taxes.

2025-01-017

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025 – CORPORATION DES 7610
OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2025 de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), et ce, au coût de 380 \$, plus les taxes.

2025-01-018
7610

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025 – ASSOCIATION DES
CAMPS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2025 de Mme Caroline Gagnon, superviseure des loisirs et de la culture, auprès de l'Association des camps du Québec, et ce, au coût de 215 \$, plus les taxes.

2025-01-019
7610

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Georges Jean au titre de maire suppléant pour la période du 21 janvier au 10 mars 2025, inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2025-01-020
7610

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC DE
CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DE LA STATION DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE – SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes veut mettre à niveau son usine de production d'eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a effectué une demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 auprès du MAMH afin de couvrir une portion des frais de construction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes autorise le lancement de l'appel d'offres pour la réfection de la station de production d'eau potable – Secteur Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2025-01-021
7611

CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis le 22 décembre 2024 l'employé 3-15 est absent sans autorisation ni raison valable et n'est pas en mesure de fournir sa prestation de travail alors qu'il le devrait depuis cette date, et ce, malgré les tentatives de la municipalité afin de le rejoindre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de congédier l'employé 3-15 en date du 20 janvier 2025.

2025-01-022
7611

ACHAT LAVE-VAISSELLE – CUISINE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement du lave-vaisselle de la cuisine du Centre des loisirs est défectueux malgré les tentatives de réparations;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Groupe Bod pour un nouveau lave-vaisselle pour la cuisine du Centre des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un lave-vaisselle UC65e neuf auprès de Groupe Bod, au coût de 7 514,81 \$, plus taxes.

Le coût sera pris dans le surplus accumulé.

2025-01-023
7611

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2025-01-024
7611

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 25.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE